



Mairie
3 rue du Nouveau Monde
14600 Gonneville-sur-Honfleur

N° 2018-VOI-21

ARRETE SUR LA CIRCULATION
CHEMIN DES MONTS
Du lundi 16/07/2018 (pour 7 jours)
EN SOUTIRAGE

Je soussigné, Dominique LE SAUVAGE, Maire de GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-1 à L2212-5,
L.2213-2, L.2213-3 § 2213-6,
VU le Code de la Route, notamment en son article R 225,
VU les pouvoirs de Police qui nous sont conférés,
VU les travaux de branchement individuel neuf en soutirage – terrassement de 27 m par tranchée ouverte EN SOUTIRAGE
VU la demande d'arrêté de circulation par **EDTPE – Katy DOS SANTOS AMARAL 02.31.31.04.55**
Date du chantier : du 16/07/2018 jusqu'à la fin des travaux

A R R E T E

ARTICLE 1 :

Le circulation CHEMIN DES MONTS, sera basculée sur la chaussée opposée pendant 7 jours à partir du 16/07/2018

Du carrefour avec le Chemin du ravin, jusqu'au carrefour avec le chemin du milieu des Monts.

ARTICLE 2

Description des travaux : branchement individuel neuf en soutirage – terrassement de 27 m par tranchée ouverte EN SOUTIRAGE

ARTICLE 3

Pas de traversée de route sans autorisation spéciale du Maire.

ARTICLE 4 :

Des panneaux de circulation, renseignés du présent arrêté, seront mis en place par l'entreprise, à chaque carrefour,

ARTICLE 5 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Commissaire de Police,
Messieurs les Responsables du Centre de Secours, chargés chacun en ce qui le concerne de son exécution.

Fait à GONNEVILLE SUR HONFLEUR,
Le 28/06/2018
Le Maire, **Dominique LE SAUVAGE**

